

Depuis le 25 octobre 2005, la CTR de Chambéry est en classe D.

Cela signifie que l'ON N'Y VOLE PLUS.

Ou alors il faut un transpondeur et un contact radio avec la tour de contrôle.

Donc, je répète, on n'y vole plus.

J'entend dire *"c'est pas grave on ne volait déjà pas derrière la crête"*;

C'est vrai. Ce qui est nouveau c'est que la nouvelle CTR englobe toute la zone du Col du Chat et le chaînon de la Charvaz, au Nord de la Dent du Chat.

Donc, INTERDICTION TOTALE ET PERMANENTE DE VOLER AU NORD DE LA DENT DU CHAT , qui devient la limite nord de nos cross, **à moins de transiter directement vers Ontex.**

Les sites de Verel et du Sire (Chambéry) sont également impactés: voir le [site des Z'éléphants](#) pour tous les détails.

Voici la carte de référence fournie par la DGAC.

{rokbox title=|Carte de référence fournie par la DGAC|images/articles/carte_DGAC.JPG{/rokbox}